

Résidence COURTELINe

Villeurbanne

La résidence propose 36 studios meublés de 18 m² à 30 m² (possibilité de colocation).



Photo non contractuelle

LOGIFAC VOUS APporte toutes les garanties nécessaires à votre installation

Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides au logement de la CAF.

Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

139, avenue Roger
Salengro
69100 Villeurbanne

04 78 69 62 62

36 studios meublés de 18 m² à 30 m² (possibilité de colocation).

**Loyer/mois à partir de
490,00 €**

Loyer CC pour le logement 507 (charges et TEOM comprises et hors électricité).

Consommations énergétiques indicatives : catégorie D
Gaz à effet de serre : catégorie B

Frais de dossier à partir de 295 €

Le montant diffère selon les partenaires de la résidence liés par une convention notamment des établissements d'enseignement ou des associations.

Organismes en partenariat exclusif



Particulièrement adaptée aux étudiants, nos résidences sont parfois également accessibles aux jeunes actifs en formation.

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide au Logement Social (ALS) qui est déduite chaque mois du loyer.

Pour faire une demande de logement :

- Rendez-vous sur www.logifac.fr
- Cliquez sur « Je réserve » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



LES AVANTAGES LOGIFAC

Choisissez votre date de début de location

Frais de dossier à tarifs privilégiés**
Du 1^{er} octobre au 30 juin.

Nos services disponibles



Wifi **



Laverie **



Badge Vigiprime



Emplacement à vélos



Meublé



Micro-ondes



Kit linge

PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque studio comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle d'eau : lavabo, douche, WC.
- La pièce principale meublée : lit, chaises, table, rangements.
- Le coin cuisine équipé : évier, plaques électriques, réfrigérateur, micro-ondes, kit vaisselle.



Photo de l'intérieur des logements

PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS* :

Les équipes de la résidence sont joignables pour toutes questions techniques et administratives aux heures d'ouverture du bureau d'accueil LOGIFAC situé au 78 rue de Marseille 69007 Lyon. Visites uniquement sur rendez-vous.

Divers équipements sont mis à la disposition des occupants : accès sécurisé avec badge d'entrée, local vélo, Wifi**, laverie**, kit linge, ascenseur.

Le loyer inclut :

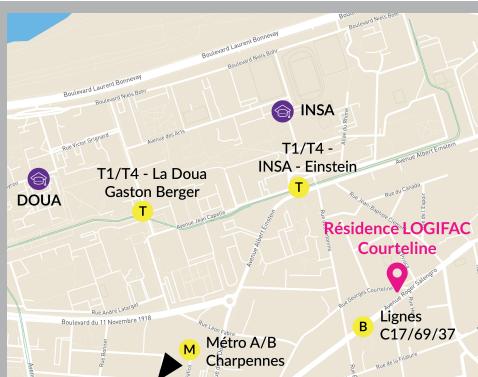
- Les frais d'électricité et d'eau pour les parties communes.
- La mise à disposition du mobilier.
- La consommation d'eau froide du studio.
- Les frais d'entretien ascenseur, VMC, matériel de sécurité.
- L'entretien des parties communes.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le résident prend directement en charge :

- L'abonnement et les consommations (chauffage, eau chaude et électricité).
- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 Août 1987.
- La taxe d'habitation.
- L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).
- Les frais à l'usage de la laverie.
- Les frais d'accès à internet.

*Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

**Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.



La résidence étudiante est située à **Villeurbanne** dans le Rhône (69) à deux pas du campus universitaire de la Doua. Grâce à de nombreux transports en commun, vous accéderez à la gare de la Part-Dieu comme au centre-ville de Lyon en 20 minutes environ.



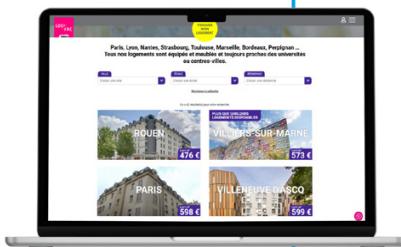
SPÉCIAL RENTRÉE SANS STRESS !

Faites une demande de logement tant que celui que vous préférez est disponible et annulez votre bail en cas de besoin.

EXCLUSIVITÉ LOGIFAC !

Si vous signez votre contrat de location avant le 15 juin 2025, vous choisissez votre date de début de contrat et vous pouvez vous désister*.

- 1 Choisissez vos résidences préférées en un clic.
- 2 Préparez vos pièces justificatives et déposez-les en ligne.
- 3 Les équipes de la résidence vous recontacteront pour programmer une visite.



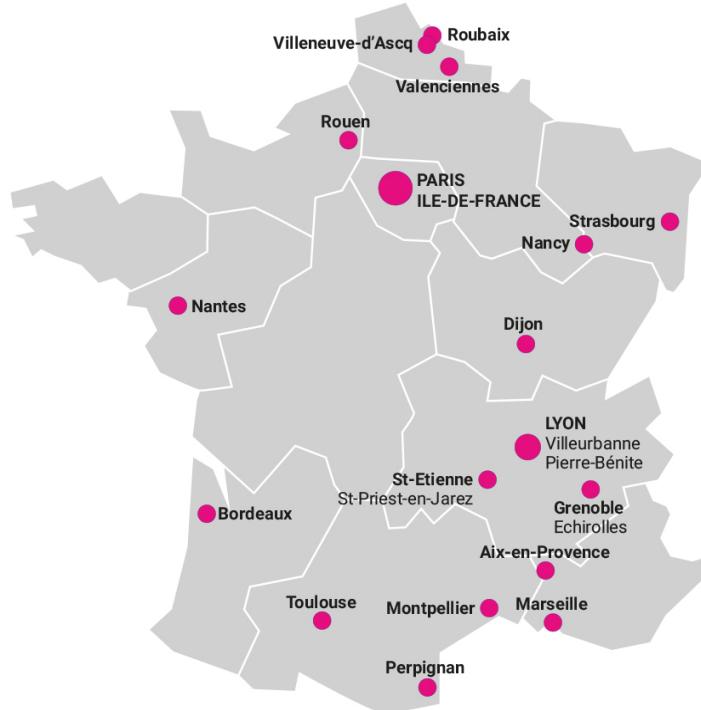
* Faites votre demande sans attendre d'avoir passé vos examens ! Vous pourrez annuler votre bail en cas d'échec au baccalauréat 2025, à un examen, ou une admission dans un établissement se situant dans une autre ville que celle de la résidence concernée. Le contrat ne pourra pas être annulé après le 17 juillet 2025 et commencera à la date que vous aurez choisi. Conditions variables selon les résidences et les périodes de l'année.



LE CHOIX

AIX-EN-PROVENCE
BORDEAUX
DIJON
GRENOBLE - ÉCHIROLLES
LYON - VILLEURBANNE
PIERRE-BÉNITE
MARSEILLE
MONTPELLIER
NANCY
NANTES
PARIS
PERPIGNAN
ROUBAIX
ROUEN
ST-ÉTIENNE
ST-PRIEST-EN-JAREZ
STRASBOURG
TOULOUSE
VALENCIENNES
VILLENEUVE-D'ASCQ
Île-de-France :
AUBERVILLIERS
GENTILLY
IVRY-SUR-SEINE
VILLIERS-SUR-MARNE

43 RÉSIDENCES
DANS 26 VILLES ÉTUDIANTES
+ DE 5 300 LOGEMENTS MEUBLÉS ET ÉQUIPÉS



LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE